

PUBLICATION DE L'ASSOCIATION ACIS VIPI

LIBERTES ?

Pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société, la carte VITALE, la vidéosurveillance...



ISSN : 1767-3909
JANVIER/ FÉVRIER/ MARS 2006
Numéro 9
Prix : 1,50 €

**Ces Consortiums qui veulent
notre Dossier Médical informatisé
à l'assaut des régions**

SOMMAIRE

▪ EDITO :

- À PROPOS DES DAM... LA POLITIQUE DE M. JOHANET À L'ŒUVRE : LIEN SOCIAL ET SANTÉ PUBLIQUE EN DANGER !

▪ ASPECTS JURIDIQUES :

- UN EMPLOYEUR N'A PAS LE DROIT DE S'INFORMER DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE D'UN CANDIDAT À L'EMBAUCHE.
- FREE ET WANadoo CONDAMNÉS POUR "CLAUSES ABUSIVES OU ILLICITES"
- CRÉATION D'UN PÔLE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU TGI DE PARIS

▪ ASPECTS HISTORIQUES :

- LE PROJET DE LOI « DROIT D'AUTEUR » EST ADOPTÉ PAR LES DÉPUTÉS
- NANOMONDE : QUELS CHOIX TECHNOLOGIQUES POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?
- MICROSOFT, UN GÉANT !
- BIENTÔT DES E-MAILS PAYANTS ?
- INTRODUCTION À LA CHRONIQUE DE LIBÉRALIS.
- ARGENT ET POUVOIR, MIEUX QUE DALLAS... LA SAGA DE LIBÉRALIS.

▪ NOUVELLES TECHNOLOGIES,

INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANÈTE ? POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

- LES FICHIERS DE L'ASSURANCE MALADIE OUVERTS À TOUS VENTS !
- INSÉCURITÉ SUR INTERNET : DE NOUVELLES FORMES DE DELINQUANCE

▪ PERSPECTIVES TOTALITAIRES :

- CES CONSORTIUMS QUI VEULENT NOTRE DOSSIER MÉDICAL INFORMATISÉ À L'ASSAUT DES RÉGIONS
- LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE UNE DIRECTIVE LIBERTICIDE.
- BIBLIOGRAPHIE : L'INCROYABLE PROJET AMÉRICAIN DE JACQUES HENNO
- BIG BROTHER AWARDS FRANCE L'ENSEMBLE DE LA SÉLECTION 2005
- À LIRE, À PROPOS DES NANOTECHNOLOGIES

▪ RESISTANCES ICI ET AILLEURS

- APRÈS LE NUCLEAIRE ET LES OGM, SI NOUS NE NOUS OCCUPONS PAS DES NANOTECHNOLOGIES, ELLES S'OCUPERONT DE NOUS
- FACE AUX RISQUES ÉTHIQUES ET SANITAIRES DES NANOTECHNOLOGIES
- PETITION



EDITO

À PROPOS DES DAM... LA POLITIQUE DE M. JOHANET¹ À L'ŒUVRE : LIEN SOCIAL ET SANTÉ PUBLIQUE EN DANGER !

Mais qui sont les DAM ?

Lorsque vous êtes dans le cabinet de votre médecin, vous ignorez qu'entre lui et vous se trouve un intrus invisible, le D.A.M : délégué à l'action médicale des caisses primaires d'assurance maladie, cadre administratif non médecin.

Dans sa prescription, votre médecin doit se plier aux exigences du DAM, dictées par une nouvelle politique de santé définie par le plan JOHANET de 1998 qui est dans une phase d'application.

Quelles sont ces exigences ? Réduire, au nom d'une maîtrise (soi-disant) médicalisée, les dépenses de santé en diminuant les prescriptions d'antibiotiques, d'anxiolytiques, de statines², d'arrêts de travail... (Ce plan prévoit une revalorisation des honoraires médicaux si les baisses de prescriptions sont significatives au niveau national).

Le D.A.M, agent de la technostructure, vient présenter à chaque médecin, dans son cabinet, son « profil d'activité » (fiches informatiques), c'est-à-dire un profil comparatif de ses prescriptions avec ceux de ses confrères aux niveaux départemental, régional et national.

Liens humains en danger

Côté médecin, ces visites au cabinet sont vécues comme une incursion insupportable de l'administration dans la conscience professionnelle, la relation avec le patient.

Côté patient, comment accorder désormais sa confiance à un médecin qui subit de telles pressions morales ?

Un climat de tensions relationnelles se généralise, que le « dérapage informatique »³ de l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) du Limousin, en février 2006

¹ Gilles Johannet, CFDT, directeur de la CNAM de 1989 à 1993 et de 1998 à 2002, passé à la direction des activités santé des AGF.

² Pour faire baisser le taux de cholestérol.

³ « Le Quotidien du médecin », 1-03-06 (« L'activité fort peu confidentielle des DAM de Corrèze »).

a étalé au grand jour (les comptes-rendus nominatifs des DAM de Corrèze pouvaient être lus par n'importe quel internaute sur le site de l'URCAM !).

De ces fichiers indiscrets ressortaient des tensions entre médecins selon leur spécialité (« pression des cardiologues », par rapport aux prescriptions de statines), des tensions entre médecins libéraux et médecins-conseils des caisses, des tensions entre médecins et patients (« perdu des patients pour refus de prescription d'arrêts de courte durée »).

Notre santé est en danger

Des refus de prescriptions nécessaires (y compris d'arrêts de travail qui sont des actes soignants) conduiront inéluctablement à une dégradation de la santé de la population.

La confiance perdue dans le médecin ne fera qu'accroître la solitude, le désarroi de ceux qui souffrent et nous devons imaginer le pire.

Le DAM est l'agent d'une politique de santé délétère que nous devons refuser car elle nous conduit à un désastre social et humain.

M.H.LAURENT

Sources :

- article du Dr G.G dans « Libertés ? » n° 7.
- « Le Quotidien du médecin », 1-03-06.
- témoignages de médecins et de patients.



ASPECTS JURIDIQUES

UN EMPLOYEUR N'A PAS LE DROIT DE S'INFORMER DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE D'UN CANDIDAT À L'EMBAUCHE.

En septembre 2005, un employeur a été condamné à des dommages et intérêts pour avoir licencié une salariée embauchée depuis 5 semaines, l'accusant de lui avoir caché ses problèmes de santé. (Cass. Soc, 21-09-2005, n° 03-44-855).

Seul un médecin du travail est habilité à accéder aux informations médicales et il communique un avis favorable ou non en ne donnant aucune précision sur la santé du salarié ; si c'est nécessaire, il sollicite des horaires allégés et une adaptation du poste de travail, c'est cette situation qui a amené l'employeur à licencier dans le cas cité ci-dessus, ce qui est une discrimination.

Source : « Capital », décembre 2005.

FREE ET WANADOO CONDAMNÉS POUR “CLAUSES ABUSIVES OU ILLICITES”

En février 2006, les tribunaux de grande instance de Paris et de Nanterre ont condamné FREE et Wanadoo pour clauses abusives ou illicites au terme d'une action judiciaire engagée par l'UFC-Que Choisir.

Les deux fournisseurs d'accès Internet ont été reconnus coupables d'imposer des « clauses abusives ou illicites » dans leurs contrats ; respectivement 38 clauses pour Wanadoo, 32 clauses pour FREE.

Source : UFC-Que Choisir.

CRÉATION D'UN PÔLE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU TGI DE PARIS

Les enjeux commerciaux autour de la propriété intellectuelle sont considérables et sont en évolution constante dans un relatif désordre : « Souvent les sociétés ne savent pas (ou pensent savoir à tort) où sont localisés les droits ni qui en est propriétaire ». (J.B. Blanc, avocat spécialiste en droit de la propriété intellectuelle à la direction internationale de Fidal*). Les fusions-acquisitions notamment dans la société numérique créent des situations d'une très grande complexité juridique (qui assurent d'ailleurs des revenus confortables aux grands cabinets d'avocats internationaux: droit de la propriété intellectuelle, droit fiscal...).

La constitution en cours d'un pôle propriété intellectuelle au Tribunal de Grande Instance de Paris est une des mesures destinées à améliorer la situation.

Source : « La Tribune », 25-01-2006.

* cité dans « La Tribune », 25-01-2006.



ASPECTS HISTORIQUES

LE PROJET DE LOI « DROIT D'AUTEUR » EST ADOPTÉ PAR LES DÉPUTÉS

Les débats autour du projet de loi « relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information » (DADVSI) ont été très vifs.

L'Assemblée a voté ce texte le 21 mars 2006 par 296 voix contre 193.

- Pour : une majorité de l'UDF, l'UMP.
- Contre: PS, PCF, Verts, quelques députés de l'UMP.
- Abstention: des centristes.

Le sénat l'examinera début mai.

« NANOMONDE : QUELS CHOIX TECHNOLOGIQUES POUR QUELLE SOCIÉTÉ ? »

Cycle de conférences

C'est l'intitulé du cycle de rencontres organisé à la cité internationale universitaire de Paris, de janvier à juin 2006, par l'association Vivagora (contact : www.vivagora.org, tél : 06 14 01 76 74).

Objectifs officiels : « organiser des cycles de débats publics sur les enjeux sociaux des développements scientifiques et techniques[...], favoriser l'interaction entre acteurs académiques, publics, industriels et associatifs, le décryptage des conflits d'intérêts et la proposition de solutions responsables et humaines »

Programme*

* www.ciup.fr/programmation.htm

- Jeudi 12-01 : Quoi de neuf avec les nanotechnologies ?
- Jeudi 23-01 : Entre science et fiction. Quels acteurs, discours et enjeux ?
- Jeudi 9 mars : Nanodéfis pour l'énergie : quels développements durables et équitables ?
- Jeudi 6 avril : Communication, transport, sécurité : quels usages des nanoproduits au quotidien ?
- Jeudi 11 mai : Nanotechnologies et santé : espoir, normes, responsabilités et risques.
- Jeudi 8 juin : Nanoperspectives : les enjeux géopolitiques, militaires et démocratiques.

- Lieu : Cité Internationale universitaire de Paris
Maison internationale, 17 bvd Jourdan
75014 Paris.
- Heure : de 19h à 22h.
- S'inscrire : citedebats@ciup.fr

Débat en perspective.

Vivagora annonce un cycle sur la problématique : « Neurosciences : les cerveaux sous contrôle ? »

Contestation de ce cycle de conférence

Des réseaux de résistants au nanomonde dénoncent ce cycle de conférences par des « technarques » dans le cadre de la Cité de la science et de l'industrie qui a déjà accueilli l'exposition sur la biométrie (Voir « Libertés ? » n°8). Leur action s'organise sur la base de griefs très précis* : « Ce qui exige l'urgence de notre opposition, ce sont les applications militaro-policières, « intelligentes », des nanobiotechnologies. Non seulement les nuages de biocapteurs (« smart-dust »), mais la combinaison des puces, micro, nano, injectables, équipées de logiciels de biométrie par exemple, de RFID (« les mouchards électroniques ») qui entrent cette année massivement en service pour instaurer une traçabilité universelle, garantie à terme par G.P.S. ».

MICROSOFT, UN GÉANT !

www.vivagora.org

* <http://grenobleindymedia.org/index.php?page=article&filtre=1&numpageA=1&id=&1868>

Lire l'Appel à manifester le 1^{er} juin 2006 dans « Résistances ».

Née en 1975 cette société est aujourd'hui le leader mondial du logiciel pour micro-ordinateur. Microsoft offre une large gamme de logiciels et accessoires à usages professionnel et domestique.

Le géant est coté au NASDAQ sous le nom MSFT. En mars 2006, il est choisi par l'opérateur allemand Deutsche Telekom pour développer son offre de télévision et services interactifs via Internet. Dans la même période il triple ses livraisons de consoles de jeux Xbox 360 grâce à son nouveau partenaire Celestica.

Source : « *Les Échos* », « *La Tribune* », 22 mars 2006.

BIENTÔT DES E-MAILS PAYANTS ?

Jusqu'à aujourd'hui envoyer un e-mail ne coûte rien mais le marché considérable représenté par la facturation des courriels intéresse deux géants du Net : Yahoo ! et AOL qui testent un « e-mail certifié et payé » par leurs clients entreprises aux États-Unis. Et ce nouveau service est également expérimenté par la Croix-Rouge américaine, le « *New-York Times* » et « *l'International Herald Tribune* ».

Source : « *Le Figaro* », 7-02-2006.

INTRODUCTION À LA CHRONIQUE DU DR FRASLIN : LA SAGA DE LIBÉRALIS

Le « plan Juppé » de novembre 1995 marque le point de départ officiel d'une véritable guerre autour des Intranets* médicaux. En effet, ce plan veut imposer l'informatisation et le fonctionnement en réseau à tous les médecins.

Depuis, des luttes très dures se déroulent à l'insu des patients entre ces réseaux de services informatiques, autour de clivages syndicalo-politico-industriels : entre la caisse d'assurance maladie et les médecins, entre syndicats de médecins, entre clans d'intérêts industriels etc...

Quels sont ces réseaux ?

Nous citerons le réseau Santénet proposé par Cégédim, société de services informatiques qui collecte les données afin de produire des statistiques pour les professionnels de santé, les laboratoires pharmaceutiques (!).

Le réseau Medsyn créé par le syndicat M G France, associé à Cegetel (RSS*).

Enfin, le réseau Libéralis, qui fait l'objet de la chronique ironique du docteur Jean-Jacques Fraslín que nous publions dans ce numéro de « *Libertés ?* ».

* Un Intranet est un concept de communication type Internet dont l'accès se veut complètement Sécurisé et réservé à un groupe défini.
.Réseau Santé Social *

Les syndicats médicaux CSMF et SML ont approuvé Libéralis qui veut créer un contre-pouvoir « face aux technocrates de la Sécurité Sociale » en recueillant et traitant les données issues des cabinets médicaux afin de les traiter statistiquement et anonymement (!).

Au premier rang se trouvent France Télécom, candidat malheureux pour le Réseau santé social, les banques Crédit mutuel et sa filiale informatique, Euro-information...

Si vous voulez en savoir davantage sur Libéralis, lisez le dossier qui suit, chronique ironique du docteur Jean-Jacques Fraslin (ancien du syndicat M G France) commencée en 1999.

Ce dossier est très technique, il peut vous paraître rébarbatif, difficile à comprendre mais si vous le parcourez vous vous ferez une idée du climat de tensions, de pressions insupportables dans lequel vit le monde médical depuis le « plan Juppé » ; climat qui nuit obligatoirement à la disponibilité, la sérénité nécessaires à l'exercice de la médecine.

ARGENT ET POUVOIR, MIEUX QUE DALLAS... LA SAGA DE LIBÉRALIS.

Cette chronique est en ligne sur le site de fulmedico :

mars 1999 : L'URML d'Ile-de-France ne s'associe pas à la démarche des six unions régionales qui ont lancé le projet d'Intranet Libéralis.

[1] 557 généralistes et 347 spécialistes

[2] En fait l'URML Limousin finalisera son adhésion à Libéralis deux ans plus tard.

[3] Euro-information, filiale de la banque du Crédit Mutuel, devait mettre en oeuvre le concentrateur de FSE et la monétique.

12 mai 1999 : Naissance ce jour de Libéralis

L'Association Libéralis (ex Intranet Grand Est) est fondé par 12 Unions régionales de médecins libéraux. L'Assemblée générale constitutive de l'association loi 1901 a élu les présidents des Unions du Grand Est à l'origine de ce réseau. Le bourguignon Régis Giet (CSMF) est élu à la tête du comité de direction et Ludmilla Kafinkova (SML, Alsace) au comité de surveillance. L'objet de Libéralis est :

- ▶ concentration de FSE,
- ▶ messagerie électronique,
- ▶ gestionnaire d'enquête,
- ▶ serveur monétique. [3]

- ▶ Unions adhérentes : Alsace, Bourgogne, Lorraine, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Paca, Auvergne, Rhône-Alpes.

► Unions en attente : Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente.

7 juin 1999 : France Télécom devient le concessionnaire de Libéralis. Un **contrat de mariage de 7 ans** est signé entre les deux partenaires majeurs et consentants.

Après lancement d'un appel d'offres pour trouver un opérateur, c'est celle de France Télécom, associée à Euro-Information, filiale strasbourgeoise du Crédit Mutuel qui a été acceptée.

Les premiers tests commenceront dès cet été avec des médecins volontaires.

7 octobre 1999 : Le nourrisson LIBERALIS vagit à peine, mais de bien vilaines fées s'agitent autour de son berceau...

Les représentants de MG-France au sein de l'URML de Poitou-Charentes s'opposent « avec la plus grande fermeté » au projet d'adhésion de leur union régionale au réseau Libéralis en contestant « le caractère irréaliste du projet de recueil exhaustif des données issues de l'activité médicale », « l'implication évidente de cette société, théoriquement à but non lucratif, dans le champ concurrentiel et commercial », « le prélèvement au profil d'une minorité d'une part importante du budget » des Unions.

L'Union d'Ile-de-France forte de 25 000 médecins libéraux, dit non à Libéralis. La dernière assemblée générale a dû être orageuse entre les élus SML qui défendaient le ralliement à Libéralis et les représentants de la CSMF : Ces derniers trouvent trop lourd le péage de 5 millions de francs à avancer pour l'adhésion à Libéralis et considèrent que l'Intranet ne serait pas une solution mûre. Le Dr Huynh, président de l'URML, n'y croit pas « elle est peu recommandable sur le plan technique et politique ». Le Dr Ortolan, responsable de la commission informatique enfonce le clou « ce serait dommage d'investir dans un dispositif qui sera vite dépassé ».

Libéralis le réseau encore en couche culotte, se retrouve ainsi chaudement habillé pour l'hiver...

21 octobre 1999 : L'Unof se prononce pour Libéralis.

Selon le Panorama du 21 octobre 1999, réunie en comité directeur, ce week-end, l'Unof vient en effet de se prononcer en faveur de Libéralis. « Cet intranet est un système avancé, ouvert et non propriétaire, explique Michel Chassang, président de l'Unof. Il est construit par des médecins pour des médecins. Destiné à protéger le médecin, Libéralis constitue une interface utile entre lui et les caisses d'assurance maladie. »

4 novembre 1999 : Libéralis, un allumage mi-novembre avec Lotus Notes laRolls des logiciels pour intranet ?

"Accéder au serveur d'informations professionnelles et utiliser les fonctions de travail collaboratif : forum, agenda partagé..." , Chapeau, avec le groupware Lotus, Libéralis invente carrément l'internet de type kolkhozien !

Selon le Panorama tout baigne, mais "les 14 Unions (bientôt 15, sur 26) regroupées au sein de l'association Liberalis et leur partenaire industriel, l'opérateur France Télécom, ne se précipitent pas pour engager la commercialisation de l'intranet. (...) La phase de bêta-tests a été engagée il y a quinze jours. « *Autant laisser passer le bogue de l'an 2000 !* », note l'un des promoteurs. « *il est possible que l'on ait pris un luxe de précautions* », reconnaît Régis Giet, président de Liberalis association. Ses maîtres mots ? Facilité d'usage, confidentialité des échanges, charte éthique de la publicité.

L'offre s'annonce alléchante (...) Ainsi en va-t-il de la messagerie. Livrée en standard dans le kit d'installation : la **Rolls des logiciels pour intranet**, la toute dernière version de Lotus Notes, intégrant un module de cryptage. Celui-ci (56 bits aujourd'hui et bientôt 128) devrait, certes, isoler ses usagers de ceux des autres réseaux, mais leur garantir dès à présent la confidentialité des échanges(...)"

25 novembre 1999 : Une nouvelle URML ralliée, celle du Limousin.

Ce qui selon le Panorama du médecin : "porte la cible des clients privilégiés à 67 400, à travers 15 Unions. Chacune d'elles partage le « risque industriel », et a investi 200 F par médecin sur sa zone géographique (180 F désormais), dans le développement du produit. Avance de fonds mutualisée qui, rappelons-le, commencerait à leur être remboursée par France Télécom à partir du 30 millième abonné.(...)" [2]

30 novembre 1999 : Le jour de la commercialisation de Liberalis est prévu pour le 10 décembre et devrait réserver son lot de surprises. Ses promoteurs, après une courte phase test, le considèrent apte à subir le baptême du feu....

3 décembre 1999 : Bataille autour de Liberalis

Selon Impact médecin, à une semaine de son lancement officiel, le réseau Libéralis ne semble plus faire l'unanimité, même au sein des unions adhérentes. « **Beaucoup de médecins attendent Libéralis. Trente mille abonnés c'est un nombre qui peut être atteint dans un avenir très proche** », se félicite le Dr Régis Giet, président de Libéralis et de l'Union régionale des médecins libéraux (URML) de Bourgogne. Trente mille, c'est le nombre d'adhérents à atteindre pour que les quinze unions déjà engagées soient remboursées à hauteur de 30% de leur investissement dans le projet : 25 millions de francs au total, 200 francs par médecin du ressort d'une union adhérente. Argument qui séduit les médecins et qui conforte, le Dr Giet dans son optimisme, « *Libéralis est un instrument de défense pour les médecins contre la Cnamts et ses relevés d'activité* », souligne-t-il. A quoi André Loth, de la Cnamts, répond « *que les données de Libéralis, puisqu'elles ne seront pas exhaustives, pourront difficilement nous être opposées* » y soulignant d'autre part que « *la Cnamts n'y voit aucun inconvénient* ».

(...) En Poitou-Charentes, région adhérente, (...) le Dr Louis Lévy, redoute la perte d'autonomie que cela implique pour les unions. « *L'union ne pourra se désengager avant deux ans et demi, elle aura l'interdiction de critiquer l'opérateur et ne pourra adhérer à un autre réseau avant une période de six mois* », dénonce-t-il. Dernier point d'achoppement et non des moindres, le retour sur investissement, qui ne sera total que quand le réseau aura atteint 70 000 abonnés, sur un total en France de 120 000 médecins. « *C'est tout simplement fou* », lâche le Y Lévy, qui fait une croix sur le **1,5 million de francs avancé par sa région.**

13 décembre 1999 : ce très cher Libéralis...

L'Association Libéralis verse une somme correspondant à 200 Fr par médecin installé dans le ressort de l'union. Les sommes ainsi recueillies et qui, pour l'instant,

s'élèveraient à quatorze millions environ (Quotidien du médecin 13 décembre 1999), sont en fait une **avance sur investissement** dont France Telecom remboursera 20 % si le réseau a 20 000 abonnés, 40 % s'il en a 40 000, et 100 % s'il en a 70 000.

13 décembre 1999 : Libéralis fait l'union contre lui...

Une volée de bois vert contre l'intranet, dans la presse médicale en général et en particulier dans l'organe de Vivendi, le Quotidien du médecin 13/12/99.

On croyais pouvoir résumer la lutte à une banale escarmouche politico-syndicale entre les confédérés CSMF et les tuniques bleues de MG-France, attisée par la rivalité entre Cégetel et France-Télécom. Pas si simple, bien que Libéralis soit encore soutenu par les syndicats médicaux comme la CSMF et le SML, la guerre prend de l'ampleur :

- ▶ Le premier feu est venu de MG-France Poitou-Charentes qui s'indignait récemment de « *l'implication évidente de (Liberalis), théoriquement à but non lucratif dans le champ concurrentiel* ».
- ▶ Les conscrits renâclent. Personne n'a envie de mourir pour un concentrateur de FSE. La mutinerie pourrait s'étendre. Ainsi les médecins ne désirant pas s'abonner à Libéralis pourraient exiger de leur Union, le reversement d'une "prime à l'internet" de 200 Fr...

Pauvre Régis Giet, ça lui tombe dessus comme à Gravelotte, même des obus lui sont envoyés par son propre camp :

- ▶ Certaines troupes loyalistes se retournent comme celles du général Bernard Huyhn président CSMF de l'Union Ile de France, jugeant le projet « *trop flou, trop cher* ».
- ▶ Avant de se mouiller, l'armée du Limousin organise un référendum auprès de l'ensemble des médecins, pour éventuellement réexaminer son engagement.
- ▶ Prudent avant de monter au front, le commandant Christian Pons (SML) président de l'union Midi-Pyrénées, a demandé une étude juridique qui l'invite à « *faire preuve de la plus grande prudence dans l'exécution de la décision prise* » par l'assemblée générale de l'union qui avait adopté le principe d'une adhésion à Libéralis. Il n'est pas certain, selon l'expertise, que la constitution matérielle du réseau, entre dans l'objet des unions de médecins libéraux. L'avocat constate que les sommes versées par l'union à Libéralis, risquent de limiter ses autres actions. Maître Noël-Jean Mazen, conseil de Libéralis minimise « *Cela représentera au maximum, la première année, 20 à 25 % du budget des unions* ». Ces sommes pourraient même être soumises à la TVA. Les cotisations obligatoires des médecins aux unions adhérentes financent sous forme d'une avance remboursable hypothétiquement et partiellement à partir du 20 001^{ème} abonné, l'investissement « *d'un opérateur privé* ». L'expert note que le montage Union-France Telecom et Euro-Information, filiale informatique du Crédit mutuel, implique pour les unions concernées, « *d'adopter une démarche de caractère commercial auprès des médecins cotisants, étrangère à la nature juridique des unions* ».
- ▶ L'équipe de réanimation des Unions, attend Libéralis demain 14 décembre. Mais

n'aurait-il pas fallu choisir une autre date de naissance, comme celle symbolique de l'armistice du 11 novembre ?

16 décembre 1999 : Plusieurs milliers de demandes d'abonnement pour le nouveau réseau !

Selon le Quotidien du médecin du jour, le Dr Régis Giet, assure qu'il a déjà **plusieurs milliers de demandes d'abonnement pour le nouveau réseau** qui « *va créer un lien entre le médecin et son union* » !

17 décembre 1999 : Roger Lonjon de l'URLM d'Auvergne est optimiste et défend son bébé : "(...) *Il est donc clair que le Réseau actuel LIBERALIS est le seul à remplir cette condition fondamentale.*

Ceci va être de plus en plus évident lorsque lors de sa montée en puissance. De nombreux professionnels de Santé auront pris conscience qu'il est capital pour notre avenir et nos conditions d'exerce de ne pas être mis sous tutelle technologique par des acteurs extérieurs décidés à récupérer à leur profit leurs données et donc le pouvoir de l'Information. Ce Combat pour le pouvoir de l'Information est commencé.

La Campagne actuelle de dénigrement contre LIBERALIS est une bataille qu'il devrait gagner sans aucune difficulté si chaque Médecin s'identifie au Projet et donc souscrit au plus vite un Abonnement."

Alain Vitiello, aussi élu SML monte au feu aussi et recadre à la hausse l'objectif de Libéralis : "*Liberalis ayant vocation a fédérer tous les professionnels de santé (300 000).*"

10 janvier 2000 : L'Union du Centre rejoint Libéralis.

L'Union du Centre dirigée par Charles Zuinghedeau, médecin généraliste à Dreux, rejoint Libéralis.

6 mars 2000 : Libéralis, il est frais mon poisson ! (Sources : Quotidien du médecin 6 mars 2000) :

Pan, Libéralis a droit à une fessée. 4 mois après son premier rot, la Commission Nationale Informatique et Liberté, révèle que le marmot ne lui a pas demandé l'autorisation de concentrer des données médicales. Théoriquement Libéralis doit garder dans son cartable, un double des FSE, mais il faut la permission préalable de maîtresse CNIL ! Décidément Libéralis est mal né, trop tard ou trop tôt. Son grand frère le RSS 18 mois plus âgé, gambade joyeusement sur le chemin de l'école primaire, alors que Libéralis est refusé à la pouponnière. Trop tôt, car ces ratés à répétitions seront un des thèmes majeurs des prochaines élections régionales.

Simple querelle de commerçants ? Richard Bouton promoteur de Medsyn en appelle à la répression des fraudes, en accusant Régis Giet de « *tromperie sur la marchandise* ». Effectivement Libéralis ne peut pas légalement concentrer la moindre donnée, ni retourner aux médecins la moindre statistique individuelle d'activité... Mais si, il est frais mon poisson, rétorque vexé le président du réseau des Unions : « *Le sujet est suffisamment*

sérieux et grave pour que nous prenions du temps pour faire les choses. La demande d'autorisation doit être déposée à la CNIL en fin de semaine ».

Délicat, le président de MG-France se pince le nez sur le fumet du financement « *Ils craignent un refus, parce qu'ils ont délégué la concentration (des FSE) à une société à finalité commerciale (Euro Information, filiale du Crédit Mutuel) ».*

Christian Babusiaux qui a maintenant la double casquette de directeur du Conseil National de L'Alimentation et de président du comité consultatif pour l'agrément des applications du RSS, pourrait donner un avis autorisé sur la sécurité sanitaire de Libéralis...

14 mars 2000 : le cap des 200 abonnés est franchi

200, c'est le nombre officiel des abonnés à Libéralis après 3 mois d'existence...

17 avril 2000 : Une période noire pour Libéralis ? Jean-François Deschamps devient directeur de Libéralis...

Lavoisier démontra qu'en dépit du changement d'état de la matière au cours d'une réaction chimique, la quantité de celle-ci restait constante entre le début et la fin de chaque réaction. Rien ne se perd, rien ne se crée, tel est aussi la devise de Jean-François Deschamps. Souvenons nous, ce monsieur a été le premier directeur du Réseau Santé Social celui de la période noire, celui des pannes à répétition. En septembre 1999, grand ménage, Cegetel debugue enfin son RSS en corrigeant la vilaine toux des serveurs d'authentications et en nommant Olivier Hesse à la place de Jean-François Deschamps.

Pourtant, et ce n'est pas un poisson d'avril, c'est ce dernier qui vient d'être nommé directeur du réseau Libéralis. Sans doute les responsables des Unions ont-ils considéré, que c'est dans les vieux bols que l'on fait les meilleurs réseaux...

Étonnant non !

20 avril 2000 : Déjà 350 abonnés !

Selon le Quotidien du médecin du 20 avril 2004, il y aurait 350 abonnés à Libéralis après 4 mois d'existence.

16 mai 2000 : Libéralis, l'avis très réservé des experts

Selon le Généraliste, "l'étude remise à l'URML par le cabinet Fidal exprime de sérieuses réserves sur la nature du contrat qui lie l'union régionale à l'association Libéralis. Premier point, le montant des sommes à verser par l'union à l'association (et donc à France Télécom, l'opérateur). « *Il convient de s'assurer, souligne l'étude, de la corrélation parfaite entre l'intérêt pour l'URML d'adhérer à l'association et le montant qu'elle va devoir affecter en conséquence pour honorer cet engagement ».* L'URML, à ce titre, « *peut effectivement adhérer à (...) Libéralis, mais en demeurant exclusivement dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le législateur ».*

Or, estiment les experts, les avances sur investissements (les 2,7 millions de francs du litige) « *sont en réalité, constitutives de subventions[et] vont permettre de financer la mise en place du serveur par France Télécom »*, qui « *ne prend ainsi aucun risque commercial et le fait entièrement assumer par des structures dont ce n'est manifestement pas l'objet. Il s'agit*

d'un transfert de charge caractérisé ». « Il n'est pas possible, poursuit l'étude, de procéder au financement d'activités qui ne rentrent pas dans le cadre des missions que l'union est à même de réaliser, ce qui (...) remet en cause le principe du versement des avances sur investissements ».

L'étude met aussi l'accent sur l'aspect commercial de l'affaire : la raison d'être de l'association Libéralis est de promouvoir le réseau Libéralis auprès des médecins, mais *« il n'appartient pas aux unions de réaliser la promotion d'une prestation de service proposée, en l'espèce, non par l'association Libéralis, mais par la société France Télécom. (...) Cet engagement va à l'encontre (...) des principes posés par le droit de la concurrence ».* En effet, par ce contrat, l'URML *« s'engage à réaliser la promotion d'un serveur alors que le droit de la concurrence imposerait aux unions de faire une présentation exhaustive des différents serveurs proposés aux praticiens ».* Dans le cas contraire, l'union pourrait se voir imposer *« des sanctions civiles nées du non-respect du principe de spécialité "statutaire", voire des sanctions nées du non-respect des principes inhérents au respect de la concurrence ».*

16 mai 2000 : Bouillabaisse chez Libéralis...

Le Généraliste du 16/05/2000, révèle qu'une expertise juridique défavorable à l'adhésion de l'union PACA à Libéralis, a été gardé au frais pendant 3 mois, provoquant une crise d'urticaire de son bureau.

Fin 1999, l'assemblée générale avait voté l'adhésion à Libéralis contre l'avis des élus MG France et du SMI France. Selon Yves Leopold, membre du bureau de l'union PACA, les réserves du SMI France portaient sur trois points :

- ▶ la crainte (fondée ?) que Libéralis « booste » la télétransmission,
- ▶ le principe d'un accès gratuit pour les médecins à un réseau déjà financé par eux,
- ▶ et surtout casus belli, les questions sur la « faisabilité légale » de Libéralis.

Sans garanties juridiques sur ce point d'achoppement, le trésorier SMI de l'URML PACA refuse de signer le chèque de 2.7 millions de francs qui devait être versé à Libéralis au titre d'avance sur investissement pour le contrat de partenariat signé le 2 octobre 1999. Ainsi en décembre, à la demande expresse du trésorier et de Yves Leopold, une expertise est demandée à FIDAL, le cabinet conseil habituel de l'Union. *« Cette étude est envoyée à l'URML le 8/2/2000, dissimulée par le Président, renvoyée par lui pour avis aux avocats de Libéralis (qui la trouvent critiquable) et retournée annotée à l'URML ».* Sans doute pour ménager l'estomac des autres convives, seul le courageux président a goûté au plat de résistance qu'il a trouvé beaucoup trop épicé. Mais, il laisse le trésorier régler l'addition, sans avoir le droit de consulter la recette. Cette cuisine interne, provoque l'ire des élus SMI, qui exigent qu'on sorte l'étude indigeste du frigo : *« Elle ne nous sera remise que fin avril après sommation par huissier »,* précise Yves Léopold, *« L'avis du président Giorla est que l'intérêt de l'Union commandait cette "mise à l'abri". Le notre est que ce même intérêt commandait que lors des discussions en AG en Mars 2000 (après la date d'arrivée de l'étude FIDAL) ce document majeur soit fourni aux votants. »*

Maalox pour tout le monde à quelques jours des échéances électorales...

Nouvel épisode samedi 20 Mai, où Yves Léopold a réinscrit le plat réchauffé au menu de l'ordre du jour et où sera proposé un nouveau vote sur l'adhésion à Libéralis, *« avec votes*

nominatifs, de façon à ce que les votants prennent leurs responsabilités y compris pénales, à titre personnel. »

6 juin 2000 : « Une tempête dans un verre d'eau »

Régis Giet répond avec sa verve coutumière aux critiques soulevées dans l'article du Généraliste du 16 mai 2000. Une expertise juridique élaborée par le cabinet FIDAL, un des plus éminents membres de l'ordre des Experts comptables, défavorable à l'adhésion de l'union PACA à Libéralis, avait été gardée au frais par son président, pendant 3 mois. Dans son "droit de réponse", publié par le Généraliste du 30 mai, le président de Libéralis revient sur les « *polémiques byzantines de l'Union PACA autour de l'adhésion à Libéralis* » et assure qu'« *il s'agit d'un épiphénomène, tempête dans un verre d'eau.* » Au sens médical, un épiphénomène étant un symptôme accessoire qui se surajoute aux symptômes essentiels, on attend impatiemment le scoop, mais hélas, Régis GIET nous laisse sur notre faim, car dans la suite de sa missive, il n'évoque pas la grave pathologie dont souffrirait l'Union PACA. Circulez, il n'y a rien à voir, résume le président de Libéralis, « *qui en veut pour preuve le nombre colossal d'erreurs d'analyse, presque une par page, qui émaille ce rapport* ». Voilà l'explication, en fait, c'est pour corriger les fautes d'orthographe que le président Giorla l'a conservé pendant 3 mois sous le coude. « *Les experts (...) se résument à une seule personne, avocate du cabinet FIDAL* » assène Régis Giet. La pauvre en prend pour son grade, plutôt d'ailleurs pour son absence de grade, car il a « *la conviction qu'il s'agit d'une avocate stagiaire plutôt qu'une avocate chevronnée* ». Lapidaire, il conclut « *C'est dire le caractère bâclé et à tout le moins "amateur", sous couvert d'une réputation de cabinet parisiens* ». La "stagiaire" est habillée pour l'hiver et avec une telle recommandation, risque de devoir aller pointer prochainement au ASSÉDIC. Bref, il ne reste plus au comptable de l'Union qu'à demander le remboursement de la fumeuse expertise.

Message codé sans doute aux responsables des « *polémiques byzantines* », en d'autres mots oiseuses et stériles, du début de son courrier, il cite gaullien « *Ils ont des yeux et ils ne voient pas...* ». A la réflexion, c'est peut être l'avocate qui est encore visée, en plus d'être novice, peut être qu'elle est aussi aveugle et cette terrible cécité l'aurait empêché d'apercevoir la fulgurance de la vision libéralienne...

Le VRP de Libéralis, décoré de la médaille de l'IGAS...

« *LIBERALIS, c'est une usine à IGAS ?* » s'étonne un rien sarcastique, George Delamare.

En effet, l'Inspection Générale des Affaires Sociales, épingle entre autres, dans son rapport préliminaire publié par le Généraliste du 30 mai dernier, l'importance des indemnités du Dr GIET (865 000 Fr entre 1994 et 1999, non compris les "défraiements pour missions et séminaires").

Stéphane CASSET, même s'il est abonné à l'intranet Medsyn, nul n'est parfait (:-), pose une question légitime, celle du financement sur les fonds propres de l'Union Bourgogne des colossaux frais de représentation du V.R.P. de Libéralis. Il évoque le "quasi-salariat" du président de l'association. Même si le rapport ne conteste pas la perte d'activité du père de Libéralis, l'IGAS sans doute elle aussi "byzantine", estime que « *l'esprit de la loi réside dans la gratuité des fonctions afin de "disposer d'élus représentatifs de la médecine libérale et d'éviter leur permanence au sein de l'union par la création de rémunérations de substitutions"* ».

Pour l'orthodoxe Stéphane CASSET, *"la loi pour toutes les Unions Professionnelles, c'est le bénévolat et donc la gratuité des fonctions. Si un membre d'une Union trouve le besoin de se faire rémunérer, c'est à son syndicat de le faire et pas à l'Union avec l'argent de tous les médecins"*.

Donnant le contre exemple de Medsyn, l'intranet concurrent de MG France, Roger Lonjon rétorque que son président le *"Dr ROUSSY avoue qu'il doit s'y consacrer à plein temps. Il ne nous dit pas le montant de son salaire annuel. Même s'il était supérieur à 220 000 francs, il n'y aurait rien de choquant. Tout ceci pour dire que pour lancer un réseau, être crédible et sérieux, il faut une caution financière. C'est la dure réalité du business"*. Être le *"missi dominici du réseau auprès des autres unions"*, selon la formule de l'IGAS, surtout pendant sa difficile phase de lancement, est certainement chronophage. C'est aussi une activité risquée pour le Dr GIET, car la partie n'est pas gagnée et l'atterrissage en cas d'échec n'est pas non plus garanti.

Roger Lonjon rappelle que *"la loi et les décrets sur les Unions prévoient (...) une compensation pour perte d'activité"*.

"Quand à exiger, (...) que les responsables des Unions travaillent bénévolement, ce n'est pas sérieux !" s'enflamme Roger Longon. Il explique qu'au *"niveau des Unions, même avec un système d'indemnité, les volontaires pour perdre des journées de travail ou des fin de semaine, ne se bousculent pas. A tel point que certaines Unions lancent des appels pour mandater des confrères non élus pour les représenter. L'odeur du fromage ne doit pas être aussi bonne, car les candidats sont peu nombreux"*. *"Il est vrai que vouloir essayer de rendre service à la profession par les temps qui courent, c'est plus que de l'apostolat ! !"* conclut-il.

Une campagne de dénigrement anti-Libéralis ?

Avec Libéralis, c'est l'IGAS à tous les étages. Entre autres gracieusetés, on note dans le fameux rapport portant sur la gestion de l'Union de Bourgogne, que ce choix tout schuss Libéralis, *"privilège à outrance le réflexion sur l'outil au détriment des contenus"* et a en outre pour conséquence une minimisation des autres missions relevant pourtant des compétences de l'union et qui sont même *« au cœur de ses missions légales »*.

L'IGAS et le Généraliste, sont certainement des membres influents du complot orchestrant la terrible *"Campagne de dénigrement"* dénoncée par Roger Lonjon. Celui ci a dû être pompier dans une autre vie, car dès que se pointe une question dérangeante sur Libéralis, il ouvre aussitôt un contre-feu, généralement au sujet d'un réseau adverse. Ainsi, notre Red Adair auvergnat se scandalise *"que le financement initial de MEDSYN ait été assuré (en partie) par le Crédit LYONNAIS à l'époque des grandes libéralités de cette banque, dont le déficit colossal a été pris en charge par les contribuables, dont nous les médecins..."*. Étudiant, j'ai eu moi aussi un compte bancaire au Lyonnais, souvent même dans le rouge. Les facilités de trésorerie offertes par le responsable de mon agence ont-elles précipité le naufrage de l'établissement public ? Souffler sur ces vieilles braises ne fera pas repartir l'incendie. Si les adhérents de MG France estiment qu'ils sont floués, ils ont un moyen simple de réaction, c'est de refuser de payer leurs cotisations syndicales. Les médecins de l'Union de Bourgogne n'ont pas cette latitude, sauf une fois tous les 6 ans.

La revue Programmez ! du mois de juin 2000, qui sort un volumineux dossier sur la carte Vitale, va t-elle provoquer l'ire du chevalier blanc de l'intranet des URML, en écrivant

que " malgré ses grandes ambitions, Libéralis n'a pas (encore) convaincu les professionnels (...) les abonnés se font rares (450), ce qui pourrait menacer à terme son développement "...

"Raillez toujours, en attendant Libéralis a encore obtenu l'adhésion de 3 médecins cette semaine. Les 70 000 sont en vue (longue vue) pour mai-juin 3017. Et à ce moment là, qui rira encore ?" s'interroge taquin Yves Léopold.

19 juin 2000 : le réseau Libéralis compte seulement 500 abonnés.

Sortie de la version 3 du kit Libéralis pour les médecins isolés, ou poste partagé par plusieurs médecins. Compatibilité RTC et RNIS. Gestion des FSE, forums, réception des résultats HPRIM, Internet et monétique.

Par contre la version MAC OS est reportée. 6 mois après son lancement, le réseau Libéralis compte seulement 500 abonnés.

23 juillet 2000 : Selon Régis Giet interviewé par le Médecin de France de juillet 2000, toujours 500 abonnés à Libéralis et seulement 13 unions sont adhérentes au réseau. (...) Selon lui, l'insuccès de Libéralis est secondaire à "la *disparité des configurations d'installation (80 logiciels de gestion de dossier-patients sont disponibles sur le marché)*". Il reconnaît avoir sous estimé la difficulté du projet : "*Nous avons voulu partir vite pour prendre place sur le marché mais, sur le terrain, le déploiement s'avère complexe. Et la « couche monétique » qui requiert l'intervention des banques, ne simplifie évidemment pas le problème.*"

Il annonce l'arrivée d'un syndicat de kinés, le SNMKR : "*C'est particulièrement important au moment où cette profession gagne à la nomenclature la responsabilité d'élaborer, conjointement avec le médecin, un « plan de soin », qui pourra donc se faire, sur la messagerie Liberalis en toute, rapidité, sécurité, discrétion*"...

Par contre, c'est le niet sur les propositions de la CNAM de "rebasculer" des données exploitables vers les Unions. Il est vrai que le journaliste du Médecin de France souligne malignement que "*cette disposition rendrait caduque l'opportunité de Liberalis*" :

Régis Giet rétorque que "*Nous n'avons que faire de ce que la Caisse est disposée à nous rétrocéder comme informations. La seule exigence constante de la CSMF est de rendre les Unions obligatoirement destinataires de toutes les données. Il n'y a rien de contradictoire dans notre attitude. Libéralis est le seul outil capable d'assurer la duplication des FSE à la source. Quand le flux de FSE part au concentrateur pour liquidation par les caisses, un autre rendu doublement anonyme (malade et médecin), va automatiquement alimenter la base de données de l'Union. Dans un cas, Libéralis est utile (parce qu'il est déjà prévu pour) et dans l'autre, il est incontournable (pour être le seul à permettre cette duplication à la source)*".

12 septembre 2000 :

Malgré 300 points de distribution France Télécom, après 10 mois d'existence, Libéralis revendique seulement 700 abonnés.

Le kit Mac OS n'est pas encore disponible !

21 septembre 2000 : Liberalis, un déploiement fastidieux...

Selon le Quotidien du Médecin, avec un peu plus de 700 abonnés, l'Intranet Libéralis piloté par treize Unions régionales de médecins libéraux et exploité par France Télécom n'a pas encore décollé...

27 octobre 2000 : Les raisons du décollage raté de Libéralis

Selon Impact Médecin, Libéralis compterait environ 1 000 abonnés : "(...) Le réseau Libéralis fait régulièrement l'objet de rumeurs, les dernières en date annonçant le retrait de deux des quinze unions adhérentes, celles du Limousin et du Poitou-Charentes. « *C'est faux, pose d'emblée le Dr Pierre-Luc Jeaneau, président de l'URML du Limousin. Tout cela est politique. Libéralis entend forcer la main au gouvernement sur le partage des données, et cela ne plait pas à tout le monde.* »

Libéralis est un réseau mis en oeuvre par des médecins qui ont voulu contourner le blocage du partage des informations par le gouvernement. Le partage des informations entre les caisses d'assurance maladie et les unions régionales de médecins libéraux est en effet inscrit dans la loi Teulade de 1993, mais les décrets d'application ne sont toujours pas parus. En Poitou-Charentes, la rumeur est elle aussi infondée. « *Nous sommes insatisfaits, mais de France Télécom* », explique le Dr Philippe Boutin, président de l'union. *La société manque de performances dans l'installation de Libéralis chez les médecins et préfère installer Wanadoo Santé. De plus, nous avons payé 300 000 francs pour une campagne de publicité dont nous n'avons pas vu les effets dans la région.* » La région veut que France Télécom respecte ses engagements, sinon elle pourrait, à terme, suspendre le paiement de ses cotisations. Pas de panique donc à Libéralis, même si le nombre d'adhérents ne suit pas la courbe attendue par ses initiateurs.

16 novembre 2000 : Concentrateur, le oui de la Cnil à Libéralis

Selon le Panorama du Médecin, "l'intranet des Unions est autorisé à traiter des données anonymes issues des feuilles de soins électroniques. Quelque 150 000 FSE engrangées sur le concentrateur Libéralis sont depuis le 1er novembre exploitées anonymement. (...) Le feu vert a toutefois été accordé dans l'attente du décret qui encadrera l'activité de tous les concentrateurs. D'ores et déjà, la Cnil a pris acte que Libéralis place le traitement sous l'autorité d'un responsable du département de l'information médicale. Aussi, ce médecin DIM et toutes les personnes habilitées placées sous sa responsabilité doivent produire un engagement de confidentialité et de non-divulgateur. Autres conditions mises à l'accord : l'engagement de Libéralis de diffuser des statistiques restant anonymes et agrégées, de tenir la Cnil informée du type d'analyse effectuée, d'indiquer explicitement aux médecins abonnés (1000 à ce jour) de la double activité du service : d'une part, celle de dispatching et de reroutage des FSE aux caisses, d'autre part, leur traitement anonymisé à des fins d'élaboration de statistiques sur l'activité médicale."

25 juin 2001 : Démontage partiel de Libéralis...

Selon le Panorama, "Libéralis (...) et son opérateur France Télécom enterrent la formule propriétaire basée sur Lotus Notes et sortent une version allégée baptisée Libéralis primo afin d'assurer aux URML le retour des données des FSE par le plus grand nombre de médecins.

Au terme de 18 mois de commercialisation, le produit Libéralis lourd actuel (messagerie avec réception h'prim, concentrateur de FSE, accès Internet, monétique, gestionnaire d'enquête) a plafonné autour des **1 100 abonnés**. (...)

« *Nous avons donc décidé de proposer un Libéralis plus rustique, plus simple, plus allégé* », explique le Dr Giet.

Dès septembre, tout utilisateur d'un fournisseur d'accès à Internet assurant la télétransmission sécurisée des FSE pourrait se voir proposer gratuitement l'option Liberalis primo. Sur requête du RSS, la Direction de la concurrence et des prix avait, de son côté, contraint quelque peu l'association Liberalis à jouer cette ouverture. Et à sortir de sa formule propriétaire. Encore faut-il que les opérateurs se portent candidats. Répondront-ils à l'annonce légale d'appel à prestation publiée dans les colonnes des « Echos » d'aujourd'hui ? Combien souscriront la convention Liberalis par laquelle ils s'engagent à se doter d'un « éclateur » de FSE permettant d'acheminer les doubles sur le concentrateur Liberalis ; à ne pas faire payer ce service supplémentaire à leurs propres abonnés, celui-ci leur étant rémunéré directement par l'association ; à mettre primo en avant auprès de leurs clients médecins ? (....)

Pour autant, son URML aura-t-elle accès à ses données anonymisées pour les traiter ? Oui s'il s'agit d'une des 13 Unions adhérentes à l'association Liberalis.

Ayant déjà consenti 8 millions de francs d'avance sur investissement à France Télécom, celle-ci se transforme en avance sur paiement des FSE jusqu'au terme de la concession de 7 ans avec l'opérateur qui s'achève en 2006. Quant aux autres URML, elles pourront aussi acheter les doubles de FSE de leur région. Ces flux leur seront facturés « au fil de l'eau » par France Télécom. Condition ? Devenir membre associé de l'association Liberalis"

22 février 2002 : 600 médecins abonnés à la formule gratuite de Liberalis

Selon le Quotidien du médecin, **Liberalis, n'a pas dépassé le millier d'abonnés payants** mais il se développe aujourd'hui à travers sa formule Liberalis Primo (...) gratuite (couplée à Wanadoo Santé).

Depuis son lancement en novembre dernier, 600 médecins libéraux se sont abonnés à Liberalis Primo, qui leur permet de consulter sur Internet leurs **statistiques individuelles d'activité**. Chaque abonné peut en effet accéder à son tableau de bord personnalisé (...) et peut connaître son volume d'actes et de feuilles de soins électroniques (FSE) télétransmises sur un mois donné ou une année, le montant moyen de ses honoraires par mois et par FSE, le détail de son activité par lettre clé (consultation, consultation de nuit ou de dimanche et de jour férié, acte de spécialité, acte de chirurgie). Chaque médecin a la possibilité de comparer ses indicateurs statistiques à la moyenne des résultats des confrères abonnés, au niveau régional ou national.

(...) Le Dr Régis Giet, « *a bon espoir de faire un système d'information plus performant, avec deux sources d'informations au lieu d'une seule* », grâce au partage des données de l'assurance-maladie, dont les URML négocient actuellement les modalités avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

31 juillet 2002 : Euthanasie estivale de l'intranet LIBERALIS.

Conçu en 1998 et 1999, mis en œuvre au début de l'année 2000, l'intranet sécurisé LIBERALIS a vécu.

L'Association Libéralis annonce que "*avec la fermeture des serveurs Lotus Notes à la mi-juillet, les service Liberalis basés sur cette technologie sont désormais et définitivement fermés.*"

Néanmoins, l'essentiel de ces services sont maintenant disponibles dans Liberalis Primo-X et accessibles sur le Portail Liberalis à travers des technologies " tout-Web ".
Arrêt de la fonction de concentrateur de FSE. Le kit de télétransmission à Libéralis est abandonné. Piteux ersatz, un serveur dédié chez Wanadoo Santé, adresse une copie (FSE') des flux des médecins abonnés à l'option Libéralis.

France Telecom va rembourser 1 000 0000 € à l'Association Libéralis à la suite de l'abandon de l'intranet.

19 Septembre 2002 : La Région Limousin (1 400 médecins libéraux) finalise son adhésion à Libéralis.

21 février 2004 : Michel GAMARRA est le nouveau président de Libéralis.

Au cours de la dernière Assemblée Générale de LIBERALIS, qui s'est tenue le 21 Février 2004, le Docteur Michel GAMARRA, Président de l'U.R.M.L. d'Auvergne, a été élu Président de LIBERALIS, en remplacement du Docteur Régis GIET, Président de l'U.R.M.L. de Bourgogne, qui a souhaité passer la main après avoir assuré la Présidence de LIBERALIS depuis sa fondation. Le Bureau de l'Association reste par ailleurs inchangé, et le Docteur GIET y devient vice-Président.

26 juin 2004 : la CNP (Conférence Nationale des Présidents des 26 URML) vote en faveur de CSC PEAT MARWICK comme assistant maître d'ouvrage pour le projet de TDU (Transmission et traitement des données aux Unions).

Le cabinet CSC PEAT MARWICK devra aider au choix d'un système de captage des FSE, à l'élaboration d'un cahier des charges et au lancement d'un appel d'offre pour l'opérateur.

Le coût devrait être de 250 000 € par an pour l'ensemble des Unions soit 40 000 € par URML.

Le portail "Libéralis" développé par la SSII Planisphère qui aurait déjà coûté 500 000 € à Libéralis (et donc aux Unions qui le financent) sera recyclé en portail "Espace des URML".

La CNP aurait choisi le laboratoire pharmaceutique **Pfizer** pour "sponsoriser" exclusivement son portail...

4 Novembre 2004 : Le commandant Jean-François Deschamps fait son show devant l'URML des Pays de Loire.

Né en 1999, Libéralis n'a jamais vraiment quitté son port d'attache :

- ▶ La "gestion monétique" n'a jamais été implantée,
- ▶ La "réception Hprim" a été retirée,
- ▶ Pire, il y a deux ans, on a démonté la chaudière nucléaire, c'est à dire l'intranet et la messagerie sécurisée Lotus Notes, au profil d'un moteur de solex,
- ▶ La concentration des FSE a été aussi abandonnée,

- ▶ Seul persiste le traitement a minima des FSE' de 904 médecins [1] Wanadoo Santé avec option Libéralis.
- ▶ Le portail compte moins de 6 000 abonnés épisodiques.

Que faire de ce navire surdimensionnée qui rouille doucement ?

- ▶ Il pourrait passer sous pavillon de complaisance et la coque serait repeinte aux couleurs du laboratoire Pfizer. Le bâtiment sera renommé "Portaldézunion".
- ▶ Les immense cales vont abriter une usine flottante destinée au traitement des données anonymisées des FSE.

Après 5 ans de coûteux ronds dans l'eau, le « Rézodézunion », navire amiral des URML, n'est aujourd'hui capable de réaliser que des vagues statistiques sur un petit millier de médecins dont 593 généralistes. Ainsi, lors de la réunion nantaise, on a eu droit à la fastidieuse présentation des tableaux de pourcentage de DE par spécialisation et par région, mais faits sur des échantillons homéopathiques. Pourtant l'Assurance Maladie doit avoir en stock les mêmes et à grande échelle...

Interrogé sur ce sujet, Jean-François Deschamps avoue que les statistiques libéraliennes ne sont même pas comparées à celles issues de l'Assurance Maladie. On ne sait jamais, les chiffres pourraient être les mêmes !

Si cela ne marche pas, c'est la faute à maman France Télécom !

Un contrat de mariage de 7 ans avait été signé entre les deux partenaires majeurs et consentants. L'Association Libéralis avait versé alors une "avance" de 200 Fr par médecin. Il était prévu que Liberalis se verrait rembourser 40% de son investissement à partir du 40000 ème abonné, et 100% à compter du 70000 ème.

Mais il paraît que l'opérateur historique n'était pas à la hauteur des attentes de Libéralis...

Ainsi :

- ▶ 1 million d'€ ont été remboursés il y a deux ans à la suite de l'abandon de l'intranet Lotus Notes fin juillet 2002 et de la fonction de concentrateur de FSE. Le kit de télétransmission à Libéralis est abandonné. Un serveur dédié chez Wanadoo Santé, adresse une copie (FSE') des flux des médecins abonnés à l'option Libéralis.
- ▶ 550 000 € auraient été récupérés récemment pour "solde de tout compte". La prestation avec France Telecom devrait définitivement s'arrêter en juin 2005.

Le bilan de Libéralis, certes, n'est pas brillant, mais il y a pire.

Ainsi l'URML d'Ile-De-France, non adhérente à Libéralis, a opté pour son propre intranet qui selon Jean-François Deschamps, coûterait la modique somme de 200 000 € par an pour seulement 57 abonnés...

Après son échec comme intranet des 105 000 médecins libéraux, le navire Libéralis est en cale sèche. 11 Unions sur 26 le retapent pour abriter les ateliers de la « TDU » (Transmission et traitement des Données aux Unions).

Attendu depuis 10 ans, le décret sur la TDU est paru en 2004, mais ne prévoit que la transmission des données aux Unions et rien d'autre.

Le CNP (Conférence Nationale des Présidents) se retrouve en charge de cet épineux problème. Un Groupe de Travail « Transmission des Données aux Unions » (GT-TDU) rassemble toutes les personnes intéressées des Unions, dont les Présidents. Un « Groupe de Travail Restreint » (GTR) assure le travail opérationnel sous la houlette du Docteur Boutin, Président de l'UR Poitou-Charente.

Le GTR est chargé d'une mission difficile, voire impossible : "**Que faire des encombrantes données, les stocker, les traiter, les jeter ?**"

Une chose est certaine déjà, le "trésor de guerre" récupéré sur France Télécom de 1 550 000 € sera utilisé pour les premiers frais.

Jean-Pierre Lierville, membre du GTR, sur le forum Fulmedico, rappelle les cinq scénarii retenus pour l'étude :

- ▶ Scénario 1 : duplication de la FSE sur le poste utilisateur, flux primaire vers les caisses, flux dupliqué vers les Unions.
- ▶ Scénario 2 : envoi de la FSE vers un organisme concentrateur technique, duplication par l'OCT, flux primaire vers les caisses, flux dupliqué vers les Unions.
- ▶ Scénario 3 : duplication des FSE en entrée des frontaux des caisses
- ▶ Scénario 4 : duplication du flux en entrée du SNIIR-AM
- ▶ Scénario 5 : utilisation des outils du SNIIR-AM, récupération du flux en sortie du SNIIR-AM.

L'abandon en juin 2005 de l'option Libéralis sur Wanadoo Santé plombe les options 1 et 2.

Le chiffrement des codes CCAM dans les FSE handicape les options 1,2 et 3.

▶ "*Les mécanismes d'anonymisation utilisés en entrée du SNIIR-AM peuvent poser problème s'ils ne conservent pas les possibilités de chaînage patient ou médecin*", donc l'option 4 ne devrait pas permettre de retrouver les fameuses statistiques individuelles.

▶ "*Enfin certaines informations associées à l'identité du patient ou du médecin, comme l'âge, le sexe, la localisation du contact patient peuvent être altérées par les mécanismes d'anonymisation et d'agrégation déjà opérés sur la chaîne de traitement de la FSE*". Conséquence, l'option 5 ne donnera pas grand chose de plus que les données brutes issues du SNIIR-AM.

Bref, ne serait-il pas temps d'arrêter les frais ?

15 avril 2005 :Pompage du S.N.I.I.R.A.M.

18 mois après la parution du fameux Décret sur la transmission des données aux U.R.M.L., le groupe technique créé par la C.N.P. a examiné les diverses possibilités des niveaux de captage des données et de traitement de ces données. Pour des raisons pratiques, en particulier le chiffrement des FSE en version 1.4, la seule option c'est le captage à l'entrée du

S.N.I.I.R.A.M., là où se trouvent l'ensembles des F.S.E., mais aussi les feuilles papier, les données en provenance des cliniques, et celles des autre professionnels de santé.

jeudi 15 décembre 2005 : Malgré de multiples vicissitudes, Libéralis, le e-porte-avion des Unions dorénavant doté d'un moteur de Solex, continue à faire des ronds dans l'eau.

15 décembre 2005 :

18 URML sur 26 se sont regroupées en société civile pour le projet de TDU (Transmission des Données aux Unions).

Le prestataire de service choisi est, bien entendu, Libéralis.

La version V6 du logiciel de statistiques (Libéralis V6), qui devait coûter 750 000 euros, n'a pu être financée. Les Unions se rabattent sur une version « *light* » moins dispendieuse.

Selon un éditorial du Docteur Michel GAMARRA, Président de LIBERALIS : « ***La TDU est sur les rails !*** »

La fin de l'année 2005 a été riche en évènements et en rebondissements passionnés, en ce qui concerne la TDU.

La Conférence Nationale des Présidents d'URML vient de répondre au Décret sur la Transmission des Données aux Unions en créant la structure chargée d'assurer le captage de ces données.

Les statuts de la Société Civile qui compose cette structure ont été signés par la majorité des Unions.

L'Association Liberalis a été choisie pour son savoir-faire, comme prestataire pour réaliser le traitement statistique des données recueillies.

La quasi unanimité des Unions est en effet favorable au captage des données, et 18 d'entre elles ont, en outre, pris conscience de l'impérieuse nécessité du traitement des données captées.

(...) Le projet entre maintenant dans la phase de réalisation pratique : écriture des cahiers des charges, construction de la V6 des statistiques...

Chacune des Unions membre de la Société Civile pourrait ainsi disposer de ses propres statistiques régionales à l'automne. »

Ouverture fin décembre 2005 d'un site www.espace-urml.com financé par l'industrie pharmaceutique.

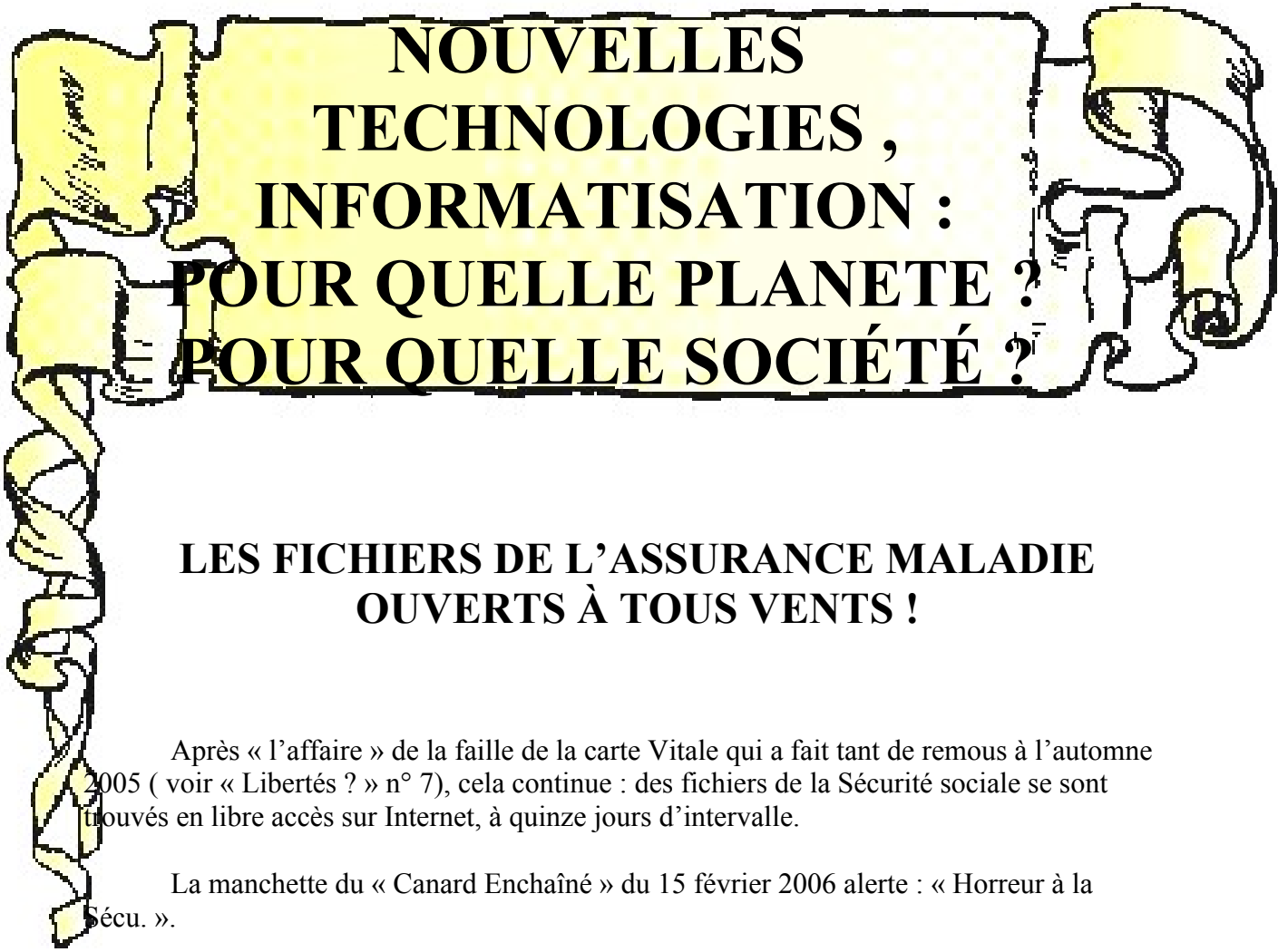
L'indépendance a un prix : c'est le laboratoire Pfizer qui paye le nouveau site des Unions.

Selon une mention sur le site « Pfizer, deuxième entreprise du médicament en France, s'engage dans un partenariat long terme avec les URML et la Conférence Nationale des Présidents dans le développement de l'espace internet ».

La mise en ligne à quelques mois des élections professionnelles de ce nouveau portail ne doit rien au hasard. Officiellement il permet, « grâce à un moteur de recherche de retrouver les travaux des 26 unions par thème, mots clés et par région ».

En dehors du moteur de recherche, techniquement le site n'est pas vraiment au point. Un clic sur "Plan du site" en bas de la page d'accueil, puis sur les rubriques, donne des résultats curieux.

Dr. Jean-Jacques FRASLIN



NOUVELLES TECHNOLOGIES, INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANETE ? POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

LES FICHIERS DE L'ASSURANCE MALADIE OUVERTS À TOUS VENTS !

Après « l'affaire » de la faille de la carte Vitale qui a fait tant de remous à l'automne 2005 (voir « Libertés ? » n° 7), cela continue : des fichiers de la Sécurité sociale se sont trouvés en libre accès sur Internet, à quinze jours d'intervalle.

La manchette du « Canard Enchaîné » du 15 février 2006 alerte : « Horreur à la Sécu. ».

Le 16 février, c'est « Le Quotidien du médecin » qui évoque « l'incroyable bug du nouveau service en ligne de la CNAM sur le parcours de soins ». Quinze jour après, « Le Quotidien du médecin » (1-03-2006) annonce : « Dérapage informatique de l'URCAM du Limousin, l'activité fort peu confidentielle des DAM* de Corrèze [...] voilà que l'URCAM fait encore plus fort [...] un dérapage du plus mauvais effet à quelques mois des expérimentations sur le dossier médical ».

Décidément ils se fichent de nous à la Sécu et l'horreur judiciaire est pour bientôt.

* voir « Edito ».

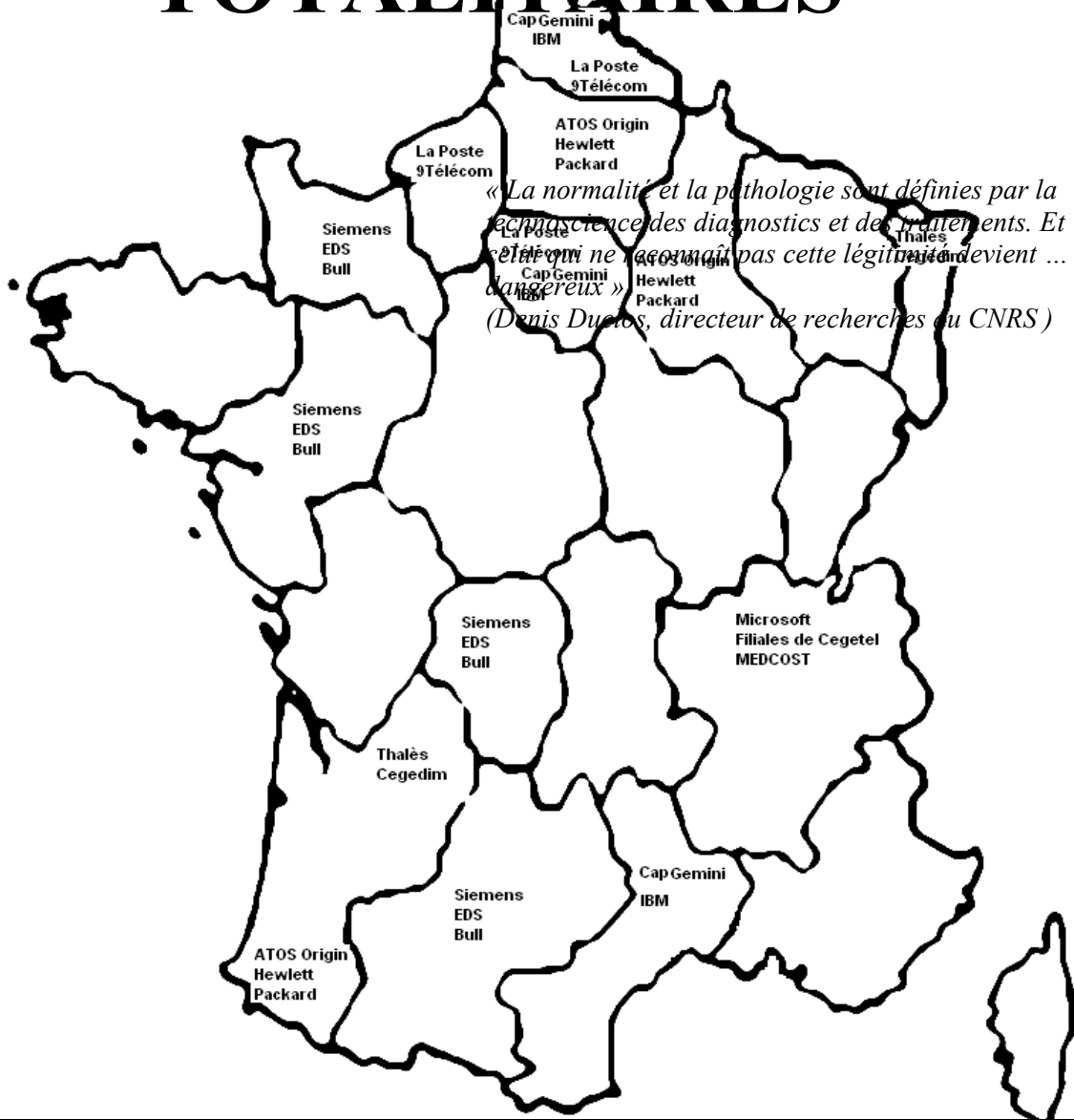
À propos, qui va nous régler les dommages et intérêts ?

INSÉCURITÉ SUR INTERNET : DE NOUVELLES FORMES DE DELINQUANCE

« Des adolescents ou des groupes du crime organisés », (« La Tribune », 22 mars 2006)
usurpent une identité, par exemple celle d'un établissement bancaire, pour amener un
internaute à livrer des informations personnelles qui sont ensuite utilisées pour commettre des
actes frauduleux.

Cela s'appelle le « phishing » et les journaux télévisés de ce mois de mars 2006 nous
ont alertés sur la multiplication de ces pratiques délictueuses.

PERSPECTIVES TOTALITAIRES



**Ces Consortiums qui veulent
notre Dossier Médical informatisé
à l'assaut des régions**
MARS 2006

Voici les 6 consortiums qui sont sur les rangs pour héberger nos données de santé sur 17 sites pilotes !

La procédure d'agrément des hébergeurs a été définie par le décret 2006-6 du 4 janvier 2006.

Parmi les conditions exigées figure « l'attestation de consentement de l'intéressé » !

Refusez de signer cette attestation.

**LE PARLEMENT EUROPÉEN
VOTE UNE DIRECTIVE LIBERTICIDE.**

Le 14 décembre 2005 à Strasbourg a été adoptée une directive qui créera « la plus grande base de données de surveillance au monde », traçant et stockant toutes les communications des Européens.

« La directive sur la conservation des données est passée avec 378 voix contre 197, se conformant aux accords entre le Conseil et les deux plus importants partis du Parlement, les conservateurs du PPE-DE et les socialistes du PSE. Le rapporteur sur cette directive, le libéral Alexander ALVARO, a fait retirer son nom du rapport en signe de protestation ».

Source : <http://paris.indymedia.org> .

BIBLIOGRAPHIE : L'INCROYABLE PROJET AMERICAIN DE JACQUES HENNO

Nous suggérons à nos lecteurs, la lecture du livre de Jacques Henno (édition télémaque) : « L'incroyable projet américain pour déjouer les attentats terroristes ». (15,50 euros)

Une guerre de fichiers internationaux est déclenchée dans le cadre de l'opération « Surveillance Totale ». Elle est d'autant plus dangereuse et pernicieuse qu'elle se déroule à l'ombre des médias, nous informe J. Henno.

« Aujourd'hui, plutôt que de parler d'empires on préfère pour l'Amérique, utiliser le mot hyper puissance, peu importe la terminologie retenue. La vérité est que depuis 50 ans le monde est sous domination américaine. Et comme tout empire, celui-ci a besoin de communication. Les Romains avaient leurs réseaux routiers, l'Empire britannique la maîtrise des mers et de l'air puis vint le temps de l'espace et du Cyberspace ».

« Le 11 septembre les terroristes ont utilisé les systèmes de communication que les Américains avaient contribué à mettre en place contre eux. Pour exemple, un téléphone cellulaire peut déclencher des bombes à New York comme à Madrid. »

Nous vous livrons quelques titres de chapitres qui peuvent susciter votre intérêt.

Chapitre 1 : « 11 septembre ou la faillite des services américains ».

Chapitre 2 : « Au cœur de votre ordinateur, un mouchard de la NASA ».

Autre chapitre : « Les fichiers commerciaux, une menace pour la démocratie ».

Vous trouverez dans cet ouvrage, beaucoup d'autres surprises concernant le fichage de notre santé, nos voyages, nos habitudes, nos façons de vivre, voire de penser.

D'ailleurs, un certain John L. Petersen, Président d'Arlington Institute (Groupe de réflexion spécialisé dans l'impact des nouvelles technologies) nous dit : « Nous pourrions anticiper le futur grâce à l'interconnexion de toutes informations vous concernant ; Demain nous saurons tout de vous ».

Certes, il est urgent aussi de prendre conscience de cette grosse mainmise sur nos libertés individuelles; ces gravissimes dérives du monde informatique n'augurent rien de bon pour l'humanité.

Pour être réducteur, le 11 septembre ne pouvait pas mieux tomber pour imposer un fichier international sur chaque individu, sous chaque latitude.

Merci à ces courageux journalistes d'investigation et à M. J. Henno, de lever le voile sur ce qui existe actuellement, et qui nous attend demain, c'est-à-dire déjà !

Jacqueline MASBOU

**BIG BROTHER AWARDS FRANCE
L'ENSEMBLE DE LA SÉLECTION 2005**

À lire sur le site : <http://bigbrotherawards.eu.org> (Droits réservés).

Orwell État & Élus

Carte d'identité biométrique INES : Ce projet de carte électronique à puce RFID et contenant 2 identifiants biométriques, dénoncé par toutes les organisations de défense des droits de l'homme, aurait du être obligatoire.

Décret sur l'accès aux dossiers fiscaux des chômeurs : Les ministres Jean-Louis BORLOO et Gérard LARCHER ont autorisé, via un décret paru le 24 décembre (!), les agents du ministère du travail à avoir accès aux données fiscales des chômeurs en cas de « présomption de fraude ».

Guide « Tour de France des collègues » (peer-to-peer) : le ministère de l'éducation nationale, avec celui de la Culture, tente de convertir dès le primaire l'enfant en consommateur, en le privant de son droit d'accès à la culture tout en niant le droit à la copie privée.

Jean-Michel CHARPIN, Directeur de l'INSEE (INES) : Le Directeur Général de l'INSEE a accepté de participer à la mise en place de l'opération INES (Identité Nationale Électronique Sécurisée) en modifiant le contenu du répertoire des personnes, le RNIPP, et en créant un lien direct avec le Ministère de l'Intérieur.

Ministre de la santé Xavier BERTRAND : Nommé ministre de la santé pour appliquer une réforme de l'assurance maladie obligatoire uniquement axée sur une politique du moindre coût, mettant en péril l'intimité des données de santé.

Pascal CLÉMENT, Garde des sceaux : pour avoir imposé rétroactivement le bracelet GPS aux délinquants sexuels après leur libération, au mépris de la Constitution.

Passeport biométrique du ministère de l'Intérieur : Puce RFID sans contact, photo numérique, gestion du fichier centralisé : présenté comme un titre d'identité « sécurisé », ce passeport sera surtout un nouvel outil de contrôle social.

Sénateur Robert DEL PICCHIA (fichier Schengen) : Alors que la commission européenne entend mettre des garde-fous au fichage des sans-papiers, le Sénateur DEL PICCHIA en appelle à plus de fichage policier, et conteste le droit à la vie privée.

Orwell Entreprise

Assurance Covéa-géolocalisation des automobilistes : Covéa veut contrôler les faits et gestes des conducteurs pour ajuster le montant des primes au mérite de leur conduite.

Consortium de gestion du Dossier Médical Personnel (GIP DMP) : Sous couvert « d'intérêt public », ce GIP présidé par un membre de l'institut Montaigne, chargé de déployer le DMP, se révèle être une machine industrielle qui va sous-traiter aux consortiums privés l'exploitation de nos données médicales.

Contrôle biométrique des salariés chez Effia Services (SNCF) : Effia et son prestataire Easydentic ont été déboutés par la justice pour avoir voulu installer un système biométrique par empreintes digitales pour remplacer la pointeuse (gestion du personnel).

Direction de Canal Plus : Affaire Kaehlin : une surveillance très policière a été organisée en 2002 au sein de la chaîne visant certains salariés.

Espionnage des employés chez Carrefour : Caméras cachées, filatures filmées, intimidations sous surveillance : les employés de plusieurs centres commerciaux Carrefour ont été espionnés (ou le sont encore) par des procédés complètement illégaux.

Les mutuelles santé FNMF, AXA, Groupama, Swiss Life... : les assurances « complémentaires santé » s'immiscent toujours plus dans les feuilles de soins électroniques en promettant une « anonymisation » des données très hypothétique.

Vidéosurveillance des salariés de Lidl (Nantes) : Installation de caméras de surveillance dans un entrepôt de Nantes pour surveiller l'activité des salariés. Lidl a déjà été épinglé par les BBA en Allemagne et en République Tchèque. 65 caméras pour 60 employés.

Orwell Localités

Principal du collège-lycée Maurice Ravel (Paris)- Biométrie : A imposé en catimini la biométrie à la cantine, sans informer les parents et en évitant soigneusement d'organiser un quelconque débat contradictoire avec le corps enseignant.

Principal du lycée de la Vallée de Chevreuse (Essonne) – Biométrie : pour avoir installé illégalement un système d'identification biométrique.

Principal du collège Joliot-Curie de Carquairanne (Var) – biométrie : A été premier, en 2002, à vouloir imposer la biométrie (contour de la main) pour gérer l'accès à la cantine, démarche qui a séduit des dizaines de collègues en 2003, 2004 et 2005.

Alain Risson, maire de Gluiras (Ardèche) : Le maire de Gluiras s'est illustré en imposant dans les écoles un badge passe- partout qui doit contrôler la présence des élèves dans les classes et gérer la cantine.

Commissaire Michel Pagès (Aude) : Pour avoir organisé un fichage minutieux des personnes sans domicile fixe à Carcassonne, sans instruction du Préfet, une opération qu'il qualifie de « classique travail de police ».

Gilles Catoire, maire de Clichy-la-Garenne (92) : En organisant un pseudo référendum il a réussi à faire adopter dans sa ville l'installation de caméras de surveillance à 79%.

Principal du collège Les Perrières d'Annonay (Ardèche) – zèle policier : Le principal du collège Les Perrières d'Annonay a transmis le trombinoscope au commissariat de la ville, et omis d'en avertir les 600 élèves (et leurs parents).

Orwell Novlang

« **Persuasive Technologie** » d'**Accenture** : Accenture travaille sur des « technologies de persuasion » visant à capter toutes les informations concernant les actes quotidiens de chacun, afin d'influencer son comportement, ce que la société qualifie de « commerce invisible ».

Député Jacques-Alain Benisti – « prévention » de la délinquance : Pour avoir stigmatisé les origines sociales et ethniques des familles, incité au placement sous surveillance des enfants (dès la maternelle), et proposé d'en finir avec le secret professionnel des travailleurs sociaux.

Expo « Le corps identité » de la Cité des sciences de la Villette : Pour avoir cédé aux lobbyings de la biométrie et présenté une exposition durant un an où la biométrie vue sous un aspect ludique permet de faciliter son acceptation par la population.

Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy : Pour ses discours et méthodes qui en font le meilleur interprète Novlang du gouvernement.

Rapport de l'Inserm sur les « troubles de conduite de l'enfant » : L'INSERM propose de dépister, dès la grossesse, les signes avant-coureurs de risques de « troubles de conduites » des enfants, définis comme « troubles oppositionnels avec provocation, « et autre « atteintes aux droits d'autrui et aux normes sociales ».

Texte anti-rap des députés Grosdidier, Mach et Garraud : Ces députés UMP ont eu la bonne idée, au lendemain de l'embrasement des banlieues, de défendre une loi qui criminaliserait les groupes de rap au nom d'une certaine « dignité de la France ».

Xavier Heusghen, vice-président de Visiowave : Le responsable a trouvé un atout louable pour disséminer ses logiciels de vidéo « intelligents » : sauver la vie aux suicidaires...

Orwell Ensemble de son œuvre

Alex Türk, président de la CNIL : Par ses manquements ou omissions, la Commission nationale de l'informatique et des Libertés participe à une illusion, celle de faire croire au citoyen qu'il est protégé contre les dérives marchandes et étatiques de ses données personnelles.

Le GIE Sesam Vitale : L'informatisation des données de santé avait valu l'an passé à Douste Blazy prix spécial du jury. On a découvert, cette année, que le GIE Sesam Vitale avait pour sa part menti, en laissant entendre qu'elle avait activé les mécanismes de sécurité de la carte Vitale : en fait, nos données confidentielles sont écrites en clair, et modifiables...

Nicolas Sarkozy : Avec son projet de loi antiterroriste, l'état d'exception devient la règle : des caméras partout, les oreilles de la police qui traînent, le moindre fait et geste des citoyens photographié, enregistré, conservé.

Prix Voltaire

Association Le citoyen – appel « Choisir Douste-Blazy comme médecin traitant » :

L'association Le citoyen dénonce la mise en place du médecin traitant et propose un modèle de lettre téléchargeable pour demander à M. Douste-Blazy de devenir leur médecin traitant.

Collectif National Unitaire de résistance à la délation : Réunis en collectif unitaire depuis 2003, les travailleurs sociaux de la France entière résistent aux tentatives de stigmatisations des précaires dans le cadre du projet de loi du gouvernement Chirac sur la délinquance des mineurs.

Fausse-Carte biométrique « Libertys » (Grenoble) : Un collectif anonyme a distribué dans les boîtes aux lettres grenobloises un prospectus faisant la promotion d'une « carte d'identité biométrique obligatoire » dont la ville aurait été choisie comme « site pilote ».

Fédération européenne FFII : Cette fédération européenne fait un travail énorme d'information et d'alerte sur les dangers de plusieurs directives européennes (EUCD, brevetabilité des logiciels et rétention des données).

Jérôme Crétaux et Patrick Gueulle (carte Vitale) : Ces deux ingénieurs ont démontré que la carte Sesam Vitale était d'autant plus faillible qu'elle n'était tout simplement pas sécurisée.

L'Association de défense des assurés sociaux (ADAS) : Pour son combat permanent pour informer les assurés sur le sort de leurs données de santé, sur le danger du futur DMP et les failles du système Sesam Vitale.

Les militants du collectif anti-biométrie : ils ont contribué à mieux révéler les symptômes néfastes de la biométrie en milieu scolaire, lors d'une action où trois d'entre eux ont été interpellés après la destruction de bornes biométriques installés à la cantine du lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette (91).

À LIRE, À PROPOS DES NANOTECHNOLOGIES

« Nanotechnologies*, le vertige de l'infiniment petit », de la journaliste Dorothée Benoît-Browaëys dans « Le Monde Diplomatique » de mars 2006 :

« Nouvelle bulle technologique ? si des milliards de dollars y ont été investis, on ne sait pas encore grand-chose de leur éventuel impact sanitaire, ni plus généralement, des enjeux éthiques qui entourent ces recherches ».

* recherche et manipulation à l'échelle du milliardième de mètre.



RESISTANCES

APRÈS LE NUCLEAIRE ET LES OGM, SI NOUS NE NOUS OCCUPONS PAS DES NANOTECHNOLOGIES, ELLES S'OCCUPERONT DE NOUS

Somme-nous résignés à la surveillance permanente, omniprésente et sournoise ? À être tracés dans nos achats, nos déplacements, nos activités, nos contacts dans le moindre aspect de notre vie sociale et quotidienne ?

Acceptons-nous une vie sous contrôle électronique via les puces communiquant par radio, les mini-capteurs, les systèmes biométriques, les caméras « intelligentes », les implants sous-cutanés, les poussières de surveillance, les objets espions ?

C'est à Grenoble le 1^{er} juin 2006 que le commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'institut national polytechnique de Grenoble (INPG) inaugurent Minatec, « premier pôle européen pour les nanotechnologies ». c'est de leurs laboratoires associés dans ce nouveau centre que sortent – et sortiront plus encore – les outils du contrôle technologique.

Somme-nous prêts à avaler les Organismes Atomiquement Modifiés, les nanoparticules toxiques, l'invasion de camelote électronique aliéante ? Après la vache folle, les OGM, l'amiante, les pesticides, la radioactivité ou AZF, nous savons à quels désastres nous ont conduits les récents sauts technologiques et les changements politiques qui les ont accompagnés. Le développement de l'industrie technologique va de pair avec le renforcement de la misère sociale et la dégradation de la santé (cancers, allergies, stérilité).

Les nanotechnologies développées à Minatec manipulent la matière (le vivant et l'inerte) à l'échelle de l'atome. Comme un jeu de Lego, elles créent de nouveaux matériaux et de nouvelles molécules. À cette échelle, elles réunissent physique nucléaire, biologie moléculaire, chimie et informatique, pour préparer nos fléaux futurs. Elles sont la nouvelle guerre-éclair que la techno-industrie mène au vivant.

Les nanotechnologies nous sont imposées comme le furent le nucléaire et les OGM. Même despotisme, mêmes maux engendrés, même crainte de leurs promoteurs à l'égard de nos refus et légitime défiance.

Alors, pourquoi nos décideurs applaudissent-ils à l'inauguration de Minatec ? C'est qu'en 2006, fabriquer et vendre des machines-à-aliéner (téléphonie, portails d'ambiance, domotique), des machines-à-contrôler, et des machines-à-tuer (armes « intelligentes », robots de combat, etc.) cela rapporte et crée de l'emploi.

S'il nous reste quelque dignité, quelque conscience politique et historique, le moindre instinct de révolte, refusons Minatec et les nanotechnologies. Au nom du cœur et de la raison, refusons la fuite en avant technologique et la destruction écologique ; la course aux profits et à l'emploi ; le nanomonde totalitaire.

FERMEZ MINATEC ! VIDEZ LES LABORATOIRES !

**LE 1^{er} JUIN 2006, TOUTES ET TOUS À GRENOBLE
CONTRE L'INAUGURATION DE MINATEC**

Opposition Grenobloise aux Nécrotechnologies

<http://ogn.ouvaton.org> - contact : ogn@ouvaton.org

Soutien financier bienvenu par chèque à l'ordre de FRA-K, 15 rue Georges Jacquet - 38 000 Grenoble

FACE AUX RISQUES ÉTHIQUES ET SANITAIRES DES NANOTECHNOLOGIES

▪ Association canadienne « Erosion, technologie et concentration » (E.T.C Group)
Elle demande la mise en place d'une convention internationale pour l'évolution des nouvelles technologies (Icent), sous l'égide des Nations Unies afin de concevoir : « un système d'alerte ou d'écoute précoce capable de contrôler n'importe quelle technologie d'importance ». Pat Mooney, directeur de E.T.C a déjà alerté sur le risque des brevets dans le domaine des nanotechnologies qui vont créer « l'accaparement par quelques firmes privées des éléments constitutifs de la matière ».

(source : enquête de Dorothee Benoît-Browaey « Le Monde diplomatique », mars 2006.)

▪ Grenoble : mouvement de contestation contre Minatec. (voir appel à manifester le 1^{er} juin 2006). Groupe Pièces et main d'œuvre.

<http://pmo.erreur404.org>

PETITION

À lire sur le site : <http://www.e-torpedo.net>

Le gouvernement prépare actuellement un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des « troubles comportementaux » chez l'enfant, censé annoncer un parcours vers la délinquance.

Dans ce contexte la récente expertise de l'INSERM, qui préconise le dépistage du « trouble des conduites » chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief tout particulier.

Les professionnels sont invités à repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et à la personnalité.

Pour exemple sont évoqués à propos de jeunes enfants « **des traits de caractères tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme** » et la notion « **d'héritabilité [génétique] du trouble des conduites** ».

Le rapport insiste sur le dépistage à 36 mois des signes suivants : « **indocilité, hétéroagressivité, faible contrôle émotionnel, impulsivité, indice de moralité bas** », etc.

Faudra-t-il aller dénicher à la crèche les voleurs de cubes ou les babilleurs mythomanes ?

Devant ces symptômes, les enfants dépistés seraient soumis à une batterie de tests élaborés sur la base des théories de neuropsychologie comportementaliste qui permettent de repérer toute déviance à une norme établie selon les critères de la littérature scientifique anglo-saxonne.

Avec une telle approche déterministe et suivant un implacable principe de linéarité, le moindre geste, les premières bêtises d'enfant risquent d'être interprétées comme l'expression d'une personnalité pathologique qu'il conviendrait de neutraliser au plus vite **par une série de mesures associant rééducation et psychothérapie.**

A partir de six ans, l'administration de médicaments, psychostimulants et thymorégulateurs devrait permettre de venir à bout des plus récalcitrants.

▪ L'application de ces recommandations n'engendrera-t-elle pas un formatage des comportements des enfants, n'induera-t-elle pas une forme de toxicomanie infantile, sans parler de l'encombrement des structures de soin chargées de traiter toutes les sociopathies ?

L'expertise de l'INSERM, en médicalisant à l'extrême des phénomènes d'ordre éducatif, psychologique et social, entretient la confusion entre malaise social et souffrance psychique, voire maladie héréditaire.

En stigmatisant comme pathologique toute manifestation vive d'opposition inhérente au développement psychique de l'enfant, en isolant les symptômes de leur signification dans le parcours de chacun, en les considérant comme facteurs prédictifs de délinquance, **l'abord du développement singulier de l'être humain est nié et la pensée soignante robotisée.**

Au contraire, plutôt que de tenter le dressage ou le rabotage des comportements, **il convient de reconnaître la souffrance psychique de certains enfant à travers leur subjectivité naissante et de leur permettre de bénéficier d'une palette thérapeutique la plus variée.**

Pour autant, tous les enfants n'en relèvent pas et les réponses aux problèmes de comportement se situent bien souvent dans le domaine éducatif, pédagogique ou social.

Cette expertise INSERM intervient précisément au moment où plusieurs rapports sont rendus publics au sujet de la prévention de la délinquance.

On y lit notamment des propositions visant à dépister dès les trois premières années de leur vie les enfants, dont « l'instabilité émotionnelle (**impulsivité, intolérance aux frustrations, non maîtrise de notre langue**) [va] engendrer cette violence et venir alimenter les faits de délinquance ».

On assiste dès lors, sous couvert de « *caution scientifique* », à la tentative d'instrumentalisation des pratiques de soins dans le champ pédopsychiatrique **à des fins de sécurité et d'ordre public.**

Le risque de dérive est patent : la détection systématique d'enfants « *agités* » dans les crèches, les écoles maternelles, au prétexte d'endiguer leur délinquance future, pourrait transformer ces établissements de lieux d'accueil ou d'éducation en lieux de traque aux yeux des parents, **mettant en péril leur vocation sociale et le concept même de prévention.**

Professionnels, parents, citoyens, dans le champ de la santé, de l'enfance, de l'éducation, etc. :

- Nous nous élevons contre les risques de dérives des pratiques de soins, notamment psychiques, vers des fins normatives et de contrôle social.
- Nous refusons la médicalisation ou la psychiatrisation de toute manifestation de mal-être social.
- Nous nous engageons à préserver dans nos pratiques professionnelles et sociales la pluralité des approches dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif... vis-à-vis des difficultés des enfants en prenant en compte la singularité de chacun au sein de son environnement.

▪ Nous en appelons à un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants, dans un esprit de clarté quant aux fonctions des divers acteurs du champ social (santé, éducation, justice...) et quant aux interrelations entre ces acteurs.

Contact : contact@pasdeodeconduite.ras.eu.org...

Signer la pétition :

<i>Thèmes :</i>	<i>Industriels, sociétés commerciales</i>
<i>- Association 6 9 10 11 14 15 16 19 20 21 22 24 32</i>	<i>- Aol 8</i>
<i>- Assurance 3 8 10 19 20 22 25 28 29</i>	<i>- Atos Origin 28</i>
<i>- Avocat 5 12 15 16</i>	<i>- Bull28</i>
<i>- Banque 8 9 17 18</i>	<i>- Cap Gemini 28</i>
	<i>- Cegedim 28</i>

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Biométrie</i> 7 29 30- <i>Consortium</i> 26 28- <i>Caisse d'assurance maladie</i> 3 8 10
19 20 22 25 28 34- <i>Carte Vitale</i> 17 25 30- <i>CNIL</i> 13 19 30- <i>Député</i> 6 29 30- <i>Dossier médical</i> 25 26 28 30- <i>Droit d'auteur</i> 5 6- <i>Éducation nationale</i> 28 29 30- <i>Insécurité</i> 25- <i>Médecin</i> 3 4 8 9 10 11 12 13 14 17
18 19 20 21 22 23 30- <i>Ministre</i> 28 29- <i>Mutuelle</i> 29- <i>Nanotechnologies</i> 6 30 31 32- <i>NASDAQ</i> 7- <i>Région</i> 3 9 10 11 13 19 20 21 22 24- <i>Réseau</i> 7 8 9 10 11 12 13 14 15 17
18 19 27- <i>Syndicat</i> 8 9 12 16 18- <i>Union régionale de médecins libéraux</i> 3 10 11 14- <i>Vidéosurveillance</i> 29 | <ul style="list-style-type: none">- <i>Cegetel</i> 8 14- <i>Celestica</i> 7- <i>Crédit mutuel</i> 8 9 10- <i>EDS</i> 28- <i>Euro-Information</i> 8 9 10 12- <i>France Télécom</i> 8 9 10 11 14 15 18
19 20 22 23- <i>Free</i> 5- <i>Hewlett- Packard</i> 28- <i>IBM</i> 28- <i>La Poste</i> 28- <i>Medcost</i> 28- <i>Medsyn</i> 8 13 16 17- <i>Microsoft</i> 7 28- <i>Neuf Telecom</i> 28- <i>Santénet</i> 8- <i>Siemens</i> 28- <i>Thalès</i> 28- <i>Wanadoo</i> 5 20 21 22- <i>Yahoo</i> 8 |
|---|---|

ACIS VIPI
9, route de Toulouse
31180 CASTELMAUROU

Publication éditée par l'association
ACIS VIPI
ISSN : 1767-3909

Acis Vipi, association régie par la loi 1901 pour la protection de la vie privée , de l'image, contre l'informatisation de la société.

Son objet est de mettre en œuvre tous les moyens de contestation et de lutte contre l'appropriation par l'Etat, les personnes physiques et morales, les organismes privés du secteur public et privé, des données de la personne humaine (droit à l'image, vie privée, données génétiques, intégrité physique et morale, propriété intellectuelle...)

Dénoncer l'informatisation, la numérisation, les télétransmissions, la carte Vitale, la vidéosurveillance, traçage de la vie privée. Refuser commerce de ces données. Etablir historique, coût, risques sanitaires et sociaux des choix de l'informatisation, des nouvelles technologies.

Directrice de publication :

LAURENT Marie-Hélène

Comité de rédaction :

BRUNET-DUCOS Vanessa

CATUSSE Maryvonne

CLAVERANNE Yvette

LAURENT Marie-Hélène

Je désire adhérer à l'association ACIS VIPI :

Nom :.....**Prénom :**.....

...

Adresse :.....

...

.....

..

☎.....**Profession (facultatif) :**.....

..

Montant de l'adhésion : 15 €

Chômeurs, précaires :5 €